COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2013

Nombre de membres afférents au CM: 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mil treize, et le 22 novembre à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 15 novembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER

Myriam, MM. LOMANTO Christophe, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck,

ROHR Maurice, SCHOUMACHER Claude, VINCLER Henri-Louis

Absent excusé: M. PETIT Lionel

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adjoindre à l'ordre du jour deux points : l'un en réaction à la publication du projet de redécoupage des cantons, l'autre pour statuer d'urgence sur des travaux d'opportunité qui pourraient être réalisés à Léovillers afin de pérenniser la structure routière. Le Conseil Municipal s'y montre favorable.

1. VIREMENT DE CREDITS

Afin de permettre la liquidation des salaires et cotisations sociales du mois de décembre, le Conseil Municipal entérine le virement de crédits suivant :

- article 61551 matériel roulant : 500 €
- article 6227 frais d'acte et contentieux : 500 €
- article 6411 rémunération personnel titulaire : + 1 000 €

L'assemblée délibérante avait par ailleurs, pris connaissance en séance du 8 octobre dernier de la dissolution confirmée du S.I.V.O.M. - V.R.D. de Boulay-Bouzonville avec effet au 1^{er} janvier 2014. Un virement des crédits afférents au programme de voirie avait dès lors été effectué vers l'article 2152 – installations de voirie. Cependant, il est apparu au terme de la réunion préparatoire de chantier organisée en présence des techniciens du Département de la Moselle qu'une majeure partie de ces ouvrages, affectant le C.D. 19, devait se voir ajournée, en raison de la mise en place d'une déviation du trafic autoroutier sur plusieurs semaines. Les travaux communaux s'étaleront ainsi sur deux exercices comptables. Par ces motifs, le Conseil Municipal accepte le virement de crédits suivant :

- article 2315 installations, matériels et outillages techniques : + 82 000 €
- article 2152 installations de voirie : 72 000 €
- article 21534 réseaux d'électrification : 10 000 €

2. CONCESSIONS FUNERAIRES

Les concessions funéraires instaurées en 1984 arriveront prochainement à échéance. Le Conseil Municipal décide de maintenir la seule option trentenaire, et de reconduire les tarifs modifiés en dernier lieu par délibération du 14 décembre 2001, à l'occasion du passage à l'euro, ainsi que celui fixé pour les cases de columbarium, instauré par délibération du 16 février 2005, à savoir :

- 150 € pour une concession simple (2 défunts)
- 300 € pour une concession double (4 défunts)

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE COMMUNE DE VARIZE

- 900 € pour mise à disposition initiale d'une case de columbarium
- 100 € pour son renouvellement

3. MODIFICATION DES TAUX DE LA T.V.A.

Dans le cadre de la modification des taux de la T.V.A. annoncée pour le 1^{er} janvier 2014, le Conseil Municipal délègue le Maire pour la signature des avenants ou de toute autre pièce contractuelle nécessaire à l'exécution des marchés publics en cours, étant précisé que le montant hors taxes des prestations défini à l'origine restera la référence contractuelle en regard des tiers.

4. REPARTITION DES FRAIS INTERCOMMUNAUX EGLISE ET CIMETIERE

Le Conseil Municipal procède à l'analyse des dépenses intercommunales.

Le décompte des charges habituelles de fonctionnement s'établit comme suit pour 2012 / 2013 :

Vétérance sapeurs pompiers, fonctionnement église et cimetière :

TOTAL: 2233,98 € à répartir entre :

VARIZE 490 habitants: 2233,98 x 490 / 560 = 1954,73 €

BANNAY 70 habitants: 2233,98 x 70 / 560 = 279,25 €

Total 560 habitants 2233,98 €

Participation de la Commune de BANNAY à l'extension du cimetière, 1094,08 €

selon tableau d'amortissement (2005 / 2018)

MONTANT TOTAL A VERSER PAR LA COMMUNE DE BANNAY

1373,33 €

La répartition est adoptée à l'unanimité. Il est convenu par ailleurs qu'une contribution de 15 € par enfant sera appelée au titre de la participation de dix enfants au spectacle de St-Nicolas et à la distribution de friandises.

L'assemblée se rend ensuite en Mairie de BANNAY, à l'invitation de Monsieur François GOSSLER, Maire, afin de débattre de ces charges communes.

5. DIVERS

Monsieur le Maire relate les circonstances de l'inondation survenue dernièrement devant l'Auberge de Varize. Il souligne que la pose d'une grille caniveau devra être envisagée au niveau de l'entrée du parking. Madame Eliane KLEIN signale qu'un embâcle assez conséquent s'est produit au niveau du pont de la Nied à Vaudoncourt et que les services du S.I.A.N.A. se chargeront de sa neutralisation lorsque la baisse du niveau des eaux le permettra.

Le Maire évoque un projet éolien susceptible de porter sur 3 mâts à Varize, en direction de Brouck, ainsi que sur 3 mats entre Itzing et Léovillers, en direction de Courcelles-Chaussy. Il sera précisé prochainement au promoteur que cette affaire ne saurait se conclure au cours de la présente mandature.

Avisé de la mise en place définitive de la dématérialisation des procédures comptables à compter de janvier 2015, le Conseil Municipal charge d'ores et déjà le Maire d'entamer les procédures, entre autres au moyen de la conclusion d'une note de cadrage avec la Direction des Finances Publiques. Une procédure d'essai menée sur plusieurs semaines, et destinée à relever les anomalies de fonctionnement, constituera le préalable obligatoire à l'entrée en vigueur définitive du système. Afin de minimiser les frais, le certificat électronique nominatif nécessaire aux échanges sécurisés sera sollicité par la prochaine Municipalité.

POINT SUPPLEMENTAIRE 1 - MOTION RELATIVE AU REDECOUPAGE DES CANTONS

Avisé du projet de redécoupage des cantons, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet d'envisager un regroupement cohérent des bassins de vie de Boulay et de Bouzonville, correspondant au périmètre des communautés de communes idoines, éventuellement complété par celui de la Communauté de communes de la Houve. Il est souligné que cette initiative favoriserait l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) pertinent dont la phase de lancement est envisagée.

POINT SUPPLEMENTAIRE 2 – INTERVENTION URGENTE SUR LES VOIRIES A LEOVILLERS

Des déblais valorisables ont pu être récupérés grâce à l'opportunité de travaux de décaissement actuellement effectués sur un chantier routier du secteur. L'intervention de Monsieur Henri-Louis VINCLER, exploitant agricole, est acceptée pour un travail de régalage mécanique de ces matériaux à exécuter dans le cadre de l'entretien courant de la voirie communale menant vers les fermes de Léovillers. Une intervention localisée au moyen du même procédé sera également réalisée sur la voie communale menant aux fermes de Plappecourt. Le coût des travaux s'élève à 2 000 € H.T. Les crédits sont prévus à l'article 2152.

La séance est levée à 20 heures 30.

Fait et délibéré à VARIZE le 22 novembre 2013. Pour extrait conforme,

LE MAIRE.

C. SCHOUMACHER

Rappel des points à l'ordre du jour :

- 1. Virement de crédits
- 2. Concessions funéraires
- 3. Modification des taux de la T.V.A.
- 4. Répartition des frais intercommunaux église et cimetière
- 5. Divers
- 6. P.S. 1 Motion relative au redécoupage des cantons
- 7. P.S. 2 Intervention urgente sur les voiries à Léovillers

Emargement des participants :

Brigitte COLLIOT Christine KLEIN

Eliane KLEIN Myriam RITZENTHALER

Christophe LOMANTO Lionel PETIT (absent)

Rémy RESLINGER Franck ROGOVITZ

Maurice ROHR Claude SCHOUMACHER

Henri-Louis VINCLER